



PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MARS 2019

SÉANCE ORDINAIRE

1. PRÉSENCES ET QUORUM

PRÉSENTS: M. Bruno Roy
M. Gérard Desjardins
M. André Blouin
M. Rodrigue Ouellet
M. Denis Blanchette
M. Gervais Parent

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-33 Tout en laissant le point varia ouvert,
Proposé par M. Rodrigue Ouellet
Appuyé par M. André Blouin
et unanimement résolu :

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2019

19-34 Proposé par M. Denis Blanchette
Appuyé par M. Rodrigue Ouellet
Et résolu unanimement :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2019.

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

- 19-35** Proposé par M. Gérard Desjardins
Appuyé par M. Rodrigue Ouellet
Et résolu unanimement :
QUE les membres du Conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des comptes du mois de FÉVRIER 2019 d'une somme de **58 742.94\$**.

CERTIFICAT ET DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée secrétaire-trésorière, certifie par le présent certificat qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice 2019 de la municipalité pour effectuer le paiement des comptes du mois.



Josette Bouillon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

5. CORRESPONDANCE

COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

Harmonie enrichie

- 19-36** Proposé par M. Bruno Roy
Appuyé par M. André Blouin
Et résolu unanimement
D'autoriser une aide financière de **25\$** à la fondation de l'école du Mistral afin d'aider des élèves à participer à différents concours ainsi qu'à des compétitions dans le cadre du programme d'enrichissement musical.

LE CLUB ÉCOLE GYMNAS DE LA MITIS

- 19-37** Proposé par M. Bruno Roy
Appuyé par M. Gervais Parent
Et résolu unanimement
D'autoriser un don de **50\$** au Club École Gym'As de La Mitis.

Le maire exerce son droit de veto sur cette résolution en date du 15 mars 2019, tel que défini à l'article 142 du Code municipal.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Permis d'intervention et de voirie – Année 2019

19-38

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande au Ministère d'accorder une permission de voirie pour tous les travaux d'urgence non planifiés, à effectuer pour la période pouvant être comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Cela permet de faire une distinction importante entre ce type de permis et celui pour des travaux prévisibles et programmables;

ATTENDU QUE la municipalité demande qu'aucun dépôt de garantie ne soit exigé à la municipalité de la part du Ministère pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000\$) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise de routes à l'entretien du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par monsieur Denis Blanchette, appuyé par monsieur André Blouin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2019 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, autorise madame Josette Bouillon à signer lesdits permis d'intervention.

LOCATIONS DE LA SALLE MUNICIPALE

Mme Anne-Sophie Robichaud et M. Yannick Michaud

19-39 Proposé par M. Bruno Roy
Appuyé par M. Gérard Desjardins
Et résolu unanimement :
QUE le conseil autorise Mme Anne-Sophie Robichaud et M. Yannick Michaud à louer la salle municipale, le 17 août 2019 pour une réception suite à un baptême.

Si consommation de boissons alcoolisées, un permis de réunion devra être demandé à la régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ).

Si musique, un droit devra être payé à la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN).

LOCATION : 125.00\$

SOCAN : Prix net : sans danse : 33.30\$ - avec danse : 66.66\$

Chevaliers de Colomb

19-40 Proposé par M. Denis Blanchette
Appuyé par M. Gervais Parent
Et résolu unanimement :
QUE le conseil municipal autorise les Chevaliers de Colomb à utiliser la salle municipale, le 24 mars prochain pour un déjeuner.

6. MRC DE LA MITIS

Compte-rendu de monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire

CONSIGNE POUR LE VERRE ET LE PLASTIQUE

19-41 **CONSIDÉRANT QUE** de récupérer le verre dans les bacs de recyclage est problématique, car il contamine les autres matières recyclables et en plus endommage l'équipement des centres de tri;

CONSIDÉRANT QUE selon les données de Recyc-Québec, seulement 14% du verre est recyclé au Québec, alors qu'ailleurs au Canada le taux est de 80%;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Charles-Garnier croit qu'il faut moderniser la consigne et en augmenter les tarifs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'élargir la consigne aux bouteilles de plastique qui contiennent de l'eau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. André Blouin, appuyé par monsieur Gérard Desjardins et unanimement résolu de demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, d'élargir la consigne aux bouteilles de vin et d'eau, pour ainsi augmenter le taux de recyclage du verre et du plastique au Québec.

Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

19-42

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par M. Gérard Desjardins

Appuyé par M. Denis Blanchette

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. Transmission à La MRC de l'état des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes

Aucune vente pour cette année

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 230 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 166

- 19-43** CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1, article 109 et les suivants);
- CONSIDÉRANT QUE le conseil désire élargir la profondeur des aires d'affectation forestière habitée (FRH) à 300 mètres de l'emprise des routes entretenues à l'année;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 11 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 11 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 1er février 2019.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Denis Blanchette, appuyé par M. Bruno Roy et résolu unanimement que soit adopté le règlement numéro 230.

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 231 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 167

19-44 CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire élargir la profondeur des zones d'affectation forestière habitée (FRH) à 300 mètres de l'emprise des routes entretenues à l'année;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut permettre un logement d'habitation à l'intérieur d'un bâtiment d'érablière;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 11 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QU' un premier projet de règlement a été adopté le 11 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique a été tenue le 1er février 2019;

CONSIDÉRANT QU' un second projet de règlement a été adopté le 1er février 2019.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bruno Roy, appuyé par M. Gérard Desjardins, et résolu unanimement que soit adopté le règlement numéro 231.

11. GARAGE MUNICIPAL

a) Backhoe John Deere

19-45 CONSIDÉRANT QUE depuis l'achat du backhoe John Deere en novembre 2018 chez Nortrax, la tige du cylindre du backhoe s'est endommagée une deuxième fois, au même endroit;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la compagnie Nortrax prétendent que la la tige grafignée du cylindre n'est pas relié à un défaut de manufacture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont septiques aux propos des représentants de la compagnie Nortrax.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Gérard Desjardins, appuyé par M. Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise M. Denis Blanchette, conseiller à faire vérifier le cylindre chez une entreprise en hydraulique à Causapscal. Ceci est pour avoir un deuxième avis sur ce bris récurant. Sur présentation de facture, le frais de déplacement sera payé.

b) **Achat d'une boîte à sel**

Reporté à plus tard

c) **Outils**

19-46

Proposé par M. Bruno Roy

Appuyé par M. Gérard Desjardins

Et résolu unanimement :

QUE soit autorisé l'achat d'une soudeuse «POWER MIG 256 » de marque LINCOLN ÉLECTRIQUE chez Air Liquide de Rimouski.

Coût : 3 347\$ plus taxes

Remise en espèces de **660\$** ou un produit gratuit d'une valeur de **718\$**.

Le maire exerce son droit de véto sur cette résolution en date du 13 mars 2019, tel que défini à l'article 142 du Code municipal.

12. FIN D'EMPLOI À TEMPS PLEIN DES CHAUFFEURS

M. Steeve Michaud

19-47

Proposé par M. Bruno Roy

Appuyé par M. André Blouin

Et résolu unanimement :

QUE l'emploi à temps plein de M. Steeve Michaud prendra fin le 30 mars 2019.

Tel que stipulé au contrat de travail de M. Michaud, l'emploi se poursuit à temps partiel, selon la nécessité, sans dépasser 40 heures par semaine et au taux horaire fixé selon la grille des salaires.

M. Stéphane Isabel

19-48

Proposé par M. Denis Blanchette

Appuyé par M. Rodrigue Ouellet

Et résolu unanimement

QUE l'emploi à temps plein de M. Stéphane Isabel, en tant que chauffeur d'hiver, prendra fin le 30 mars 2019.

13. DEMANDE D'AUTORISATION ET DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDELCC ET AU MFFP POUR L'INSTALLATION D'UNE PRISE D'EAU SÈCHE / RIVIÈRE MISTIGOUGÈCHE

19-49

Proposé par M. André Blouin
Appuyé par M. Denis Blanchette
Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier demande d'autorisation au ministère des Forêts, de la Faune et des Parc et de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques et d'autoriser l'installation d'une (1) prise d'eau sèche pour la lutte contre les incendies dans la municipalité de Saint-Charles-Garnier et autorise madame Josette Bouillon, directrice générale à signer tous les documents pertinents à cette demande et la présenter au ministre.

14. POSTE D'ADJOINTE DEMANDE DE SOUMISSION POUR TEST COMPTABLE ET SÉLECTION /

Firme comptable

19-50

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite embaucher un(e) secrétaire-trésorier(e) adjoint (e) ;

Proposé par M. Bruno Roy
Appuyé par M. Gérard Desjardins
Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal demande une soumission à quelques firmes comptables de la région pour effectuer l'analyse de curriculums vitae et qu'un test de comptabilité soit effectué aux candidats et recommander au conseil la personne ayant les aptitudes requises à ce poste.

15. DEMANDE DE SOUMISSION POUR L'ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE FLOCONS ET LIQUIDE

19-51

Proposé par M. Denis Blanchette
Appuyé par M. Gervais Parent
Et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande des soumissions à divers fournisseurs pour l'achat de 25 ballots de 1000 kg de chlorure de calcium en flocons.

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande une soumission aux aménagements Lamontagne de Rimouski pour l'achat de chlorure de calcium. La quantité sera déterminée entre les parties.

Les soumissions devront être parvenues au bureau municipal avant le 4 avril 2019.
Fournisseurs suggérés : Sel Warwick et Lamontagne

16. DOSSIER DES ÉLUS

Bandes de patinoire usagées/Municipalité Saint-Gabriel

19-52

Proposé par M. Bruno Roy
Appuyé par M. Gérard Desjardins
Et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil municipal autorisent l'achat des bandes de patinoire usagées à la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

Prix : 150,00\$

17. VARIA

1. Séance de travail prévue le 4 mars prochain à 19h00.

2. SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE SAINT-CHARLES-GARNIER

19-53

Présentation d'un projet par la Société d'horticulture Saint-Charles-Garnier dans le cadre du volet 1 « Soutien aux organisme locaux »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité appuie le projet présenté par la Société d'horticulture de Saint-Charles-Garnier;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'horticulture participe financièrement pour un montant de 1 043,05\$;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des coûts pour ce projet s'élève à la somme de 5 215,27\$.

Proposé par M. Gérard Desjardins

Appuyé par M. Denis Blanchette

Et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier octroi un montant de 4 172,22\$ dans le cadre du volet1 « soutien aux organismes locaux » pour que la Société d'horticulture se dote de nouveaux équipements dans le cadre des jardins communautaires et à l'amélioration des installations existantes.

3. SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2

19-54 ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par monsieur Denis Blanchette
Appuyé par Gervais Parent
Et résolu unanimement :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2000\$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de (*Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Métis-sur-mer, Mont-Joli, Padoue, Price, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Flavie, Sainte-Jeanne-d'Arc, Sainte-Luce, Saint-Donat, Saint-Gabriel-de-Rimouski, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave et La MRC de La Mitis*) pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Madame Josette Bouillon à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

19-55 Proposé par M. Gervais Parent
Appuyé par M. Denis Blanchette
Et unanimement résolu de lever la séance à **20h30**.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.